

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 6 b : Adoption des tarifs pour 2026

Délibération modificative
Erreur matérielle

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Mme COUSIN, vice-Présidente, en remplacement de Monsieur Alain LECOINTE, Président, empêché.

Date de convocation 29 septembre 2025

Etaient présents : 12 membres titulaires et suppléants

Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Michel RICORDEL, M. Michel ROY.

Etaient excusés : M. Alain LECOINTE, M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Corine MICOU, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, Mme Maryline GELÉE, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

Considérant le contexte électoral de l'année 2026, Madame la vice-présidente propose, après avis du Bureau, un gel global de la grille tarifaire à l'exception des tarifs suivants, qu'il s'agirait d'aligner à la réalité des coûts et des temps passés, et aux complexités liées à chaque dossier.

- Adhésion des collectivités non affiliées au secrétariat du Conseil médical

Pour rappel, en application de l'article L452-38-5 du Code général de la Fonction publique, les centres de gestion assurent pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés, ainsi que leurs propres agents, les secrétariats des instances médicales.

En application de l'article L452-39 du Code général de la Fonction publique, une collectivité ou un établissement non affilié au centre de gestion dans le ressort duquel il se trouve, peut, par délibération de son organe délibérant, lui confier le secrétariat de son conseil médical en formation restreinte et en formation plénière, ce qui est le cas en Deux-Sèvres.

Il est proposé au Conseil d'administration de débattre du tarif de cette mission, lequel a connu sur le mandat l'évolution suivante :

- de 2021 à 2023 : 200 € / dossier
- 2024 : 225 € / dossier
- 2025 : 250 € / dossier
- **Travaux à façon Paie (TFP)**

Il est proposé au Conseil d'administration d'ajuster certains tarifs de la prestation de paie à façon, notamment ceux n'impactant pas ou peu les adhérents, conformément aux éléments ci-dessous :

Prestation	Tarif 2025	Proposition 2026
Bulletin de salaire ou d'indemnité	12 €	12 €
Création établissement	15 €	135 €
Création agent lors de l'adhésion (par agent)	6 €	15 €
Intégration DSN antérieure (par DSN)	1 €	Supprimé
Création nouvel agent pour les paies du mois		15 €
Création nouveau contrat pour les paies du mois		20 €
DSN sans agent rémunéré (par DSN)	10 €	10 €
Forfait annuel DSN néant	25 €	25 €
Reprise des cumuls jusqu'à 25 agents (par agent)	40 €	45 €
Reprise des cumuls au-delà de 25 agents	Sur devis éditeur	Sur devis éditeur

Pour l'étude préalable à toute adhésion, les tarifs actuels sont divisés par 2 si l'étude est suivie d'une adhésion (ce qui a toujours été le cas). Il est proposé d'appliquer les tarifs présentés en cas d'adhésion et, à l'inverse, de les multiplier par un taux de 2 ou 3 en l'absence d'adhésion (correspondant alors à un « mini-audit » de paie).

Prestation	Tarif 2025	Proposition 2026
Pour 1 à 10 paies	130 €	135 €
Pour 11 à 20 paies	170 €	180 €
Pour 21 à 30 paies	215 €	225 €
Pour 31 à 40 paies	260 €	270 €
Pour 41 à 50 paies	300 €	315 €
Par tranche de 25 paies supplémentaires (au-delà de 50)	50 €	115 €
Majoration des tarifs de 30% en l'absence d'historiques de paie		

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les prestations indiquées ci-dessous comme suit :

- ✓ Adhésion des collectivités non affiliées au secrétariat du Conseil médical : 400 € par dossier ;

✓ Travaux à façon Paie (TFP) :

Prestation	Tarif 2026
Bulletin de salaire ou d'indemnité	12 €
Création établissement	150 €
Création agent lors de l'adhésion (par agent)	15 €
Intégration DSN antérieure (par DSN)	Supprimé
Création nouvel agent pour les paies du mois	15 €
Création nouveau contrat pour les paies du mois	20 €
DSN sans agent rémunéré (par DSN)	10 €
Forfait annuel DSN néant	25 €
Reprise des cumuls jusqu'à 25 agents (par agent)	50 €
Reprise des cumuls au-delà de 25 agents	Sur devis éditeur

Pour l'étude préalable à toute adhésion, il est proposé d'appliquer les tarifs présentés ci-dessous en cas d'adhésion et, à l'inverse, de multiplier les tarifs par 3 en l'absence d'adhésion.

Prestation	Tarif 2026
Pour 1 à 10 paies	150 €
Pour 11 à 20 paies	200 €
Pour 21 à 30 paies	250 €
Pour 31 à 40 paies	300 €
Pour 41 à 50 paies	350 €
Par tranche de 25 paies supplémentaires (au-delà de 50)	125 €
Majoration des tarifs de 30% en l'absence d'historiques de paie	

- PRECISE que les autres tarifs restent inchangés.

- PRECISE que l'ensemble des tarifs de la grille tarifaire transmise en annexe seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2026.



Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le :

Accusé réception le :

EXÉCUTOIRE

Publiée le :

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le :

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.